



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

**Affaire suivie par**  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

**Décision n°2025\_OR\_084**

**UNIVERSITÉ  
DE TOULOUSE**

**Délégation de signature**

## **LA PRÉSIDENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.713-1, L.713-9 et D.713-1 à D.713-4 ;  
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;  
Vu les statuts de l'IUT de Toulouse ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;  
Vu la nomination de Monsieur Laurent Teresi en tant que chef du département GEA – Gestion des entreprises et des administrations de l'IUT de Toulouse (site de Ponsan).

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent Teresi, chef du département GEA – Gestion des entreprises et des administrations de l'IUT de Toulouse (site de Ponsan), à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

- **Domaine de la scolarité :**
  - Les relevés de notes ;
  - Les attestations de réussite ;
  - Les conventions de stage des étudiants de l'IUT (département GEA – Gestion des entreprises et des administrations (site de Ponsan)) dans le cadre de leur cursus.

### **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de l'IUT de Toulouse et sur le site internet de l'université.

## Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 09/04/2025

La délégante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

Le délégataire,  
Le chef du département GEA – Gestion des  
entreprises et des administrations (site de  
Ponsan),

Laurent Teresi

